

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 4
Absents : 56

Vote(s) pour : 4
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 04 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 juillet 2023

(Cette seconde réunion est organisée en l'absence de quorum le 3 juillet 2023.
29 délégués étaient présents et avaient émis un avis unanime et favorable sur ce point)

** * * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Secrétaire de séance : M. André HOUPERT, 5^{ème} Vice-Président

Point n°2023-09-1007 : Communication des décisions prises par le Président

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCoTAM, pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que ces décisions doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par le Président, détaillées ci-après :

La signature de décisions confiant mandat spécial :

- Déplacement de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCoTAM, pour participer aux Rencontres nationales des SCoT qui sont organisées du 14 au 16 juin 2023 à Nîmes (Décision n°03/2023).
- Déplacement de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCoTAM, pour participer à un rendez-vous de travail avec la Présidente du SCoT de la Région de Strasbourg (SCoTERS) le 30 mai 2023 à Strasbourg (Décision n°04/2023).

Pour extrait conforme
Metz, le 10 juillet 2023



Le Président
Monsieur Henri HASSER



Le ou La Secrétaire de séance
M. André HOUPERT

